

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24172969

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

29 NOV. 2024

DIVISION **MONS**

N° d'entreprise : **0737 520 197**

Nom

(en entier) : **OPTIMEO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Binche 101 A - 7000 MONS**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Après avoir délibéré, l'assemblée prend acte de la résolution suivante :

L'assemblée générale extraordinaire de la SRL OPTIMEO qui s'est tenue le 25 octobre 2024 au siège social de la société, a décidé à l'unanimité de valider le transfert du siège social de la Chaussée de Binche 101A, 7000 MONS vers :

Avenue Victor Maistriau 30 (1^{er} étage),
7000 MONS

Cette disposition a été prise par décision unanime des associés sera effective à partir du 1^{er} novembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demande la parole, l'assemblée est clôturée à 15 heures 30.

Dont procès-verbal, fait et dressé en lieu et date identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

Jordan VANDAMME,
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)